

*CURRICULUM CLINIQUE*  
COMITE DU CURRICULUM CLINIQUE ET  
GROUPE DE TRAVAIL BOLOGNE

Secrétariat : Nathalie Carrieu  
UDREM / CMU - rue Michel-Servet 1 | CH-1211 Genève 4  
E-mail: nathalie.carrieu@medecine.unige.ch

Genève, le 04 février 2008

PV n° 128/car/AP

M. Abosaleh, Th. Agoritsas, F. Assal, Ch. Bader, J.-F. Balavoine, U. Belser, J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, L. Borradori, G. Braendle, B. Brinkley, B. Broers Kayser, L. Buhler, J.-L. Carpentier, M. Collart, A. Dayer, Fl. Demaurex, N. Demaurex, J. Desmeules, G. Donati, Ph. Dussoix, J.-F. Egger, M. Epiney, A. Galetto, J.-M. Gaspoz, M. Gerbase, A. gerber, A. Gervaix, P. Giannakopoulos, G. Gold, F. Gonzalez, G. Haarman, A. Hadengue, J.-P. Humair, O. Irion, S. Jacob, B. Kayser, M. Kos, R. La Harpe, M. Louis-Courvoisier, M. Louis-Simonet, P. Majno, A. Mauron, G. Mentha, A. Merglen, M. Nendaz, M.-F. Pelte, Th. Perneger, F. Perren, A. Perrier, R. Peter, T.-T. Pham, J. Philippe, C. Piguët, V. Piguët, J. Pugin, S. Regard, O. Richoz, M. Richter, H. Robert-Ebadi, J.-A. Romand, L. Rubbia-Brandt, A. Safran, F. Sarasin, G. Savoldelli, E. van Gessel, M. I. Vargas, C. Viloz, N. Vu.

Reçoivent le PV pour information :

Ph. Chastonay, A. Guillaume, B. Cerutti, M. Pernod, Ph. De Moerloose, J.-H. Saurat, F. Geoffroy, C. Pereira, E. Schiffer, Ph. Huber

***Comité du curriculum clinique et groupe de travail Bologne***  
*Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 2008, 12h30*

Présents : F. Assal, J.-F. Balavoine, Ch. Becker, L. Bernheim, G. Bondolfi, B. Broers Kayser, Ph. Chastonay, M. Collart, N. Demaurex, Ph. De Moerloose, G. Donati, Ph. Dussoix, A. Favre, A. Galetto, F. Geoffroy, M. Gerbase, A. Gerber, G. Gold, A. Guillaume, A. Hadengue, O. Irion, S. Jacob, B. Kayser, R. La Harpe, M. Louis-Courvoisier, M. Louis-Simonet, M. Nendaz, M.-F. Pelte, Th. Pernegger, M. Pernod, A. Perrier, T.-T. Pham, V. Piguët, S. Regard, O. Richoz, H. Robert-Ebadi, L. Rubbia-Brandt, G. Savoldelli, E. van Gessel, M. I. Vargas, C. Viloz, N. Vogt, N. Vu.

---

**INTRODUCTION** (*Prof B. Kayser*)

Au vu de l'importance de l'ordre du jour, on propose d'agender une séance supplémentaire commune entre le groupe de travail Bologne et le Comité du curriculum clinique, le vendredi 22 février 2008.

**REMARQUE SUR LE PV DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU 14 DÉCEMBRE 2007 :**

Pas de commentaire. Le procès-verbal est accepté sans modification.

## **BOLOGNE ET LP MED : CE QUI CHANGE POUR LES EXAMENS** (Dr E. van Gessel – Pr N. Vu)

Entrée en vigueur, en octobre 2004, de la loi sur l'Université stipulant l'introduction des principes de Bologne en médecine à Genève et publication, en juin 2006, de la nouvelle loi LPMed (Nouvelle loi sur les professions médicales) devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Dès 2006-2007, modification et adaptation des règlements d'étude des différentes Facultés. A Genève, il nous faudra :

- préciser les conditions d'admission et d'équivalence, d'inscription, de retrait et d'interruption
- définir une commission des examens pour la gestion des registres, des communications,...
- réfléchir à l'avenir du mode des examens et prévoir les structures qui permettront cette évolution.
- etc...

La nouvelle mouture de l'examen fédéral unique qualifiant en fin de 6<sup>ème</sup> est prévue pour l'été 2011. Cet examen sera appliqué à la volée d'étudiants entré en 1<sup>ère</sup> année en 2005-2006, qui n'est pas une volée dite Bologne et qui débutera la 4<sup>ème</sup> année en 2008-2009.

Pour Genève, la première volée dite Bologne est entrée en 1<sup>ère</sup> année en 2006-2007 et arrivera en 4<sup>ème</sup> année en septembre 2009-2010.

De 2007 à 2010, nous entrons dans une période dite de transition dans l'application de la LPMed avec un changement effectif de la législation le **31 août 2010 à minuit**.

Avant cette date, les directives des ordonnances doivent être suivies plus ou moins à la lettre. Après cette date, les étudiants seront soumis aux réglementations facultaires cantonales, cela signifie :

- pour la volée entrée en 4<sup>ème</sup> année en octobre 2007. Les étudiants passeront la 2<sup>ème</sup> partie du final en juillet-août 2009 et devront impérativement avoir terminé la 3<sup>ème</sup> partie du final avant le 31 août 2010. Au vu des difficultés majeures d'organisation d'un tel examen au mois d'août, il sera proposé de négocier avec le Comité Directeur une extension de la session d'examen de la 3<sup>ème</sup> partie du final.
- pour la volée entrant en 4<sup>ème</sup> année en octobre 2008. Les étudiants devront avoir terminé la 2<sup>ème</sup> partie du final avec les 5 QCM avant le 31 août 2010, ils n'auront pas la 3<sup>ème</sup> partie du final mais seront soumis au nouvel examen fédéral qualifiant de fin de 6<sup>ème</sup>. Ces étudiants seront donc évalués deux fois, d'où l'idée de négocier pour cette volée, un changement de place dans le curriculum des 5 QCM fédéraux de la 2<sup>ème</sup> partie du final, voire leur suppression.

Concernant la mise en place de l'examen fédéral unique qualifiant de fin de 6<sup>ème</sup> année, il est prévu de créer deux groupes de travail.

Le premier groupe, au niveau suisse, est déjà actif et réfléchit sur le nouvel examen proprement dit. Il semble que le groupe ait passablement discuté de l'aspect financier du projet mais peu sur le contenu ou le format de l'examen lui-même.

Le second groupe n'est pas encore constitué, il aura pour mission de réfléchir à la logistique, au contenu et aux formats des examens intra-facultaires de fin de module.

Pour les examens intra-facultaires écrits à choix multiples, une utilisation du pool de questions QCM de la 2<sup>ème</sup> partie du final actuelle est envisageable. Ce concept a été proposé par la Faculté et a été accepté par le CIMS et l'IML. Le calcul des frais est en cours.

Pour les examens intra-facultaires oraux, on propose de garder les examens tels quels en améliorant leur fiabilité. Un projet est en cours et concerne la mise en place d'un examen sécurisé sur ordinateur qui sera testé dans les AMC Pédiatrie et Médecine Interne.

On proposera également la mise en place d'une évaluation des étudiants en cours d'AMC qui devrait augmenter la fiabilité et la validité de l'évaluation finale.

A noter, l'importance de définir rapidement pour chaque AMC, les modes d'examens intra-facultaires souhaités.

### ***Quelques mots sur les options et les tracks (Prof B. Kayser)***

Présentation du modèle suisse : 180 crédits ECTS pour les années Bachelor avec 10% d'enseignement à option en 2-3<sup>ème</sup> années (pas d'option en 1<sup>ère</sup> année) et 180 crédits pour les années Master.

- A Bâle : dès la 1<sup>ère</sup> année d'étude, 3 filières ou tracks de type santé publique, médecine clinique, sciences biomédicales interchangeables jusqu'au Bachelor.
- A Zurich : dès la 2<sup>ème</sup> année d'étude, 2 filières ou tracks (médecine clinique ou sciences biomédicales) en plus de la médecine dentaire.
- A Lausanne : curriculum très théorique jusqu'en 4<sup>ème</sup> année avec un enseignement à option dès la 2<sup>ème</sup>. Les filières ou tracks ne sont pas encore clairement définis.

A Genève 3 filières seront proposées :

- Track médecine clinique : curriculum type avec une liberté dans le choix des options. Année à choix (6<sup>ème</sup>) orientée clinique.
- Track santé publique : curriculum visant à raccourcir le temps nécessaire à l'obtention d'un MD-MPH. Choix dirigé vers la santé publique dans les options.
- Track sciences biomédicales : en validant les crédits ECTS obtenus par les options ce programme permettrait un gain de temps pour un parcours MD-PhD. Choix dirigé vers la recherche dans les options.

A savoir que les 3 filières permettent d'accéder au diplôme de médecin avec des orientations différentes (recherche, santé publique ou clinique) selon le choix établi.

La suite de la discussion se poursuivra lors du prochain Comité, le vendredi 22 février 2008.

Le groupe de travail proposera également une réflexion sur la possibilité d'acquérir plus de crédits ECTS que les 60 (par an) existants. Cela pourrait concerner un petit nombre d'étudiant brillant souhaitant suivre un programme supplémentaire. L'accumulation de crédits ECTS est autorisée par « Bologne » tant que les examens s'y associant sont réussis et que le taux de présence minimale est respecté.

En cette fin de séance le Professeur Perrier insiste sur l'importante quantité de travail restant à accomplir. La présence de tous les membres participants reste indispensable.

Professeur Arnaud Perrier  
Comité du curriculum clinique

Professeur Bengt Kayser  
Groupe de travail Bologne